



Centre de Défense des Animaux de Cabriès

S.P.A. de Marseille-Provence.

www.cda-cabries.org - refugecabries@yahoo.fr

Le site Internet dédié à la Cause Animale, à Ceux qui la servent et la défendent...

Contre les puces :

Une fois par semaine, 1 comprimé de super levure pour 7 kg de poids. Donc 3 comprimés par semaine pour un chien d'environ 20 kg.

La super levure se trouve en pharmacie ou moins cher en supermarché au rayon des vitamines au prix de 2,80 euros les 250 comprimés.

On peut glisser les comprimés dans des « fromages fondus » (vous savez, la femelle du taureau qui se marre tout le temps !) dont les chiens raffolent pour faciliter la prise.

La super levure donne un goût à la peau des animaux que les puces détestent : c'est naturel, facile et très peu cher. Mais il faut y penser chaque semaine... durant des années....

Si l'animal est très infecté, faire un shampoing anti-puces plus le traitement mais avec la dose tous les jours durant 5 à 7 jours. Puis une fois par semaine. Il n'y a aucun danger de surdosage : La super levure est 100% naturelle.

Cela fonctionne aussi avec les chats et les furets...

J'ai découvert ce "truc" dans "Le dictionnaire des Plantes Médicinales" par Jean-Marie Bardin. Cela fait 3 ans que mes chiens n'ont plus de puces et presque plus de tiques, malgré les herbes de la campagne.

Le gros Dogue Allemand Rahadja, qui est sorti de votre refuge en juillet 2003, n'a plus jamais eu une puce depuis ! Chaque dimanche soir il mange 2 « fromages fondus » (mais si ! la femelle du taureau qui est toute gaie !) avec 12 comprimés (pour ces 82 kg) et cela depuis près de 3 ans.

La vieille Bull terrier en prend 4 pour ces 26 kg et la petite Teckel 2 pour ces 9-10 kg.

J'espère que cela aidera les amoureux des animaux à poils à ne plus redouter les puces, ni à se ruiner avec des produits vétérinaires et ni à risquer une réaction allergique due aux produits chimiques...

Cordialement.

Sylviane de Jouques -13.

Route de Violési – 13480 CABRIES

☎ Sces Administratifs : 04 42 22 14 02 – Sce Communication : 04 42 54 74 27

Site Internet : www.cda-cabries.org / email : refugecabries@yahoo.fr

C.D.A. de CABRIES - Association Loi 1901 reconnue d'Utilité Publique (Décret du 24/11/1974)